
LA MINISTRE

00 14 05
N° 1405 /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le **18 JUIN 2021**

LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, des **concours professionnels** d'accès aux cycles de formation ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Conseiller d'Action Culturelle	A4	03
Conservateur d'Archives	A4	03
Conservateur de Bibliothèque	A4	03
Conservateur de Musée	A4	03
Documentaliste	A4	03

La durée du cycle de formation est de deux (02) ans.

Peuvent faire acte de candidature :

- les Conseillers Adjoints d'Action Culturelle pour l'emploi de Conseiller d'Action Culturelle ;
- les Assistants Conservateurs d'Archives pour l'emploi de Conservateur d'Archives ;
- les Assistants Conservateurs de Bibliothèque pour l'emploi de Conservateur de Bibliothèque ;
- les Assistants Conservateurs de Musée pour l'emploi de Conservateur de Musée ;
- les Assistants Conservateurs de Documentation pour l'emploi de Documentaliste.

Les candidats doivent être âgés de **cinquante-cinq (55) ans** au plus et totaliser au moins **trois (03) ans d'ancienneté dans le grade A3** au **31 décembre 2020**.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, du **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO et YAMOOUSSOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, www.fonctionpublique.gouv.ci, lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci ;
- une copie de l'acte de nomination ou de titularisation ou de promotion du candidat ;
- une copie du certificat de première prise de service ;

- un curriculum vitae certifié sincère ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2021** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2021** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23. 500) F CFA** ;
- un arrêté de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- un reçu des photos d'identité numériques à prendre sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de deux mille **(2.000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3 000) F CFA**, à retirer et à renseigner au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
- Spécialité	01 H	3
- Connaissance du Statut Général	01 H	2
- Logique	01 H	1

Les dates de composition sont communiquées par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci.

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration www.fonctionpublique.gouv.ci.

Références : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



Anne Désirée OULOTO